

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 12 novembre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Abomangoli donnant pouvoir à Mme Capanema
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Coppi
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Bluteau

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Valleton



Délibération n° 11-11 du 12 novembre 2020

PLAN PAUVRETÉ – OFFRE DE SANTÉ À DESTINATION DES USAGERS DU SERVICE SOCIAL DÉPARTEMENTAL ET DES USAGERS DES « PROJETS INSERTION EMPLOI » AFIN DE FAVORISER LEUR INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active (RSA) et réformant les politiques d'insertion,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 150 000 euros à l'association Solidarité Formation Mobilisation Accueil et Développement au titre de l'année 2020, à l'effet de mettre en œuvre une offre de santé destinée à favoriser l'insertion socio-professionnelle des usagers du service social départemental et des usagers des projets insertion emploi ;

- APPROUVE la convention à conclure avec l'association Solidarité Formation Mobilisation Accueil et Développement, dont projet ci-annexé ;

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 60 000 euros à l'association Services Actions Médico Psycho Sociale au titre de l'année 2020, à l'effet de mettre en œuvre une offre de santé destinée à favoriser l'insertion socio-professionnelle des usagers du service social départemental et des usagers des projets insertion emploi ;



- APPROUVE la convention à conclure avec l'association Services Actions Médico Psycho Sociale, dont projet ci-annexé ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer lesdites conventions, au nom et pour le compte du Département.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.